

Info **CGSLB**

CP 310 (Banques) : Journées de fermeture bancaire et de remplacement des jours fériés

JOURNEES DE FERMETURE BANCAIRE

- **2017** : le vendredi 26 mai et un jour libre (en accord avec la direction de l'entreprise)
- **2018** : le vendredi 30 mars et un jour libre (en accord avec la direction de l'entreprise)
- **2019** : le vendredi 19 avril, le jeudi 26 décembre et un jour libre (en accord avec la direction de l'entreprise)

REPLACEMENT DES JOURS FERIES

- **2017** : le jour férié du 1er janvier qui tombe un dimanche, jour habituel d'inactivité, est remplacé par le vendredi 14 avril.
Le jour férié du 11 novembre qui tombe un samedi, jour habituel d'inactivité, est remplacé par le mardi 26 décembre.
- **2018** : le jour férié du 21 juillet qui tombe un samedi, jour habituel d'inactivité, est remplacé par le vendredi 11 mai.
Le jour férié du 11 novembre qui tombe un dimanche, jour habituel d'inactivité, est remplacé par le mercredi 26 décembre.
- **2019** : le jour férié du 21 juillet qui tombe un dimanche, jour habituel d'inactivité, est remplacé par le vendredi 31 mai.

Votre Liberté Votre Voix

